

commissaire enquêteur

De: Bernard PRADEAU <bernard.pradeau@wanadoo.fr>
Envoyé: lundi 11 novembre 2019 10:22
À: commissaireenqueteur.sne@orange.fr
Objet: mes observations , OAP Les Rivoulets

Mairie de Saint Nazaire les Eymes REÇU LE	
12 NOV. 2019	
COPIE	Fait le
Vlt	14/11/2019
+ H grand. com. eng.	

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'habite avec mon épouse au lotissement Le Val Clair, depuis l'été 1984.

Une Assemblée Générale Extraordinaire de ce lotissement s'est réunie lundi 4 novembre, et notre bureau vous fera parvenir prochainement les remarques de l'ensemble des colotis sur le projet des Rivoulets.

Je tiens d'abord à vous informer que nous ne sommes pas riverains du champ communal faisant l'objet du projet, puisque situés du côté gauche de l'impasse lorque l'on pénètre dans le lotissement.

En deuxième point, je tiens également à vous informer que nous ne sommes pas opposés à un projet d'urbanisation de cette zone, nous savions dès notre arrivée que cette parcelle devait participer avec d'autres au développement ultérieur de l'habitat dans notre commune.

Nous sommes mon épouse et moi très attachés à l'idée de permettre aux nouvelles générations, et pas seulement les plus aisées, de venir s'installer dans notre commune, et aussi aux "anciens" qui le souhaitent de pouvoir rester habiter à St-Nazaire, y compris s'ils se trouvaient dans l'obligation de devoir quitter leur logement actuel.

Je renouvelle donc ici notre souhait d'un projet cohérent associant mixité sociale et caractère inter-générationnel pour les opérations d'aménagement à venir sur notre commune.

Notre avis sur le projet actuel: pourquoi ce projet est inacceptable en l'état.

Je ne développerai pas ici les problèmes importants des ressources en eau, de l'écoulement des eaux dans le cadre du changement climatique (phénomènes météorologiques plus violents que par le passé), de l'efficacité indispensable des réseaux de communication vu l'informatisation galopante des services publics et privés.

Je ne reviendrai pas ici non plus sur la hauteur excessive des bâtiments (R+2, 12 mètres pour certains d'entre eux), nuisance certaine pour les riverains les plus proches, mais aussi pour les perspectives (cônes de vue) de l'ensemble de la commune.

Ces points sont exposés dans la déclaration commune de notre Association Syndicale que vous recevrez prochainement.

Je souhaite maintenant insister sur ce qui, à nos yeux, nous paraît essentiel concernant ce projet: la question de la circulation et des dangers réels qui lui sont associés.

Le chemin du Cerf est l'une des voiries les plus fréquentées de notre commune, vu sa position stratégique au coeur de celle-ci: c'est l'une des principales voies d'accès aux commerces et au coeur du village (écoles, Mairie, salle des fêtes, etc ...); la circulation y est déjà dangereuse, en particulier dans ses parties haute et basse; de nombreuses personnes la descendent aussi à pied (jeunes rentrant du collège ou du lycée depuis les arrêts de bus, personnes ayant "covoituré", etc ...), ou à vélo, pour le travail ou les loisirs.

Même avec les aménagements prévus (double accès, avec le chemin du Piat), le chemin ne pourra pas absorber l'arrivée massive d'un trop grand nombre de nouveaux véhicules, surtout aux "heures de pointe", et cela ne fera qu'accroître le danger.

La sécurité de tous, et en particulier de nos enfants et petits-enfants, doit être la priorité numéro 1 de tout projet d'aménagement de ce site, et notre devoir est d'en informer les aménageurs, ainsi que nos élus, actuels ou à venir.

Nous ne pouvons pas attendre qu'un accident grave se produise, il en va de notre responsabilité à tous; il

s'agit d'éviter le classique "Si on avait su "

C'est pourquoi nous demandons que ce projet soit réétudié et corrigé .

La densification de la zone doit être réduite , à savoir au maximum une cinquantaine de logements - ce qui représente quand même l'arrivée certaine de 50 nouveaux véhicules, et probable de 80 à 100 -; la diminution du nombre d'immeubles implantés, ainsi que celle du nombre d'étages pour les plus hauts (R+1 au lieu de R+2), nous semble une des pistes à suivre pour atteindre cet objectif, tout en permettant une meilleur intégration paysagère de l'ensemble, pour le bien-être de tous.

En espérant contribuer par notre réflexion à une évolution positive de ce projet, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, nos salutations les plus cordiales,

Bernard (et Maryse) Pradeau
75 impasse du Val Clair
St-Nazaire-les-Eymes